

La verticalisation de la frontière

L'invité
Guillaume von der Weid
Philosophe et conférencier



Invasion de l'Ukraine, répression en Géorgie, menaces sur Taïwan, expédition punitive sur Gaza, préguerre civile en Nouvelle-Calédonie... on ne compte plus les disputes territoriales, avec à chaque fois la même question de fond: à qui appartient cette terre? L'Ukraine n'est-elle vraiment qu'une «petite Russie»? Taïwan une province rebelle? Gaza une terre promise? La Nouvelle-Calédonie une France à distance? Mais alors que ces différends se jouaient jadis à la guerre, les arsenaux nucléaires ont rendu le plus souvent impossible l'usage de la force. Alors même que le coût des conflits surpasserait infiniment leur bénéfice, puisqu'ils rendraient la Terre inhabitable, les guerres de territoires demeurent. C'est qu'il y est peut-être moins question de territoires que de reliefs, de frontières que de hiérarchie, de ressources que de passions. Le politique n'est en effet pas fondé sur nos intérêts. Comment ce qui nous oppose pourrait-il nous réunir?, affirmait un certain philosophe genevois. Il est fondé sur l'amour-propre. Nous sommes d'abord un visage collectif, une compréhension commune, une religion unifiante, qui nous donnent l'impression d'être supérieurs aux autres. Même les plus progressistes les plus inclusifs, anti-racistes, pro-trans, défenseurs de migrants, d'extension indéfinie de l'Union européenne, se jugent supérieurs. Nos manières sont les bonnes manières. Mais cette appartenance politique a un coût, l'autodiscipline indispensable à la coexistence pacifique. Or dans «Malaise dans la civilisation», Freud montre que les frustrations constantes que cette civilité implique produisent des tensions qui peuvent aisément se décharger sur un ennemi désigné, d'autant plus abhorré qu'il est culturellement proche, la proximité renforçant l'antagonisme de cultures perçues comme inconciliables. L'invasion russe est emblématique de cette logique de frontière verticale, où l'on renonce à

tout au nom d'une identité magnifiée. Sans l'Ukraine, la Russie perd son histoire, son empire, son prestige. Sans l'Ukraine, elle n'est plus elle-même. D'où la dimension existentielle d'un conflit qui ne menace pas les intérêts mais l'existence des intéressés. On préfère mourir qu'être quitté, anéantir le monde que renoncer à son dieu, abolir le politique que changer de régime, détruire le pays que renoncer à son identité de colon ou de colonisé. Lorsque les distances géographiques nous séparaient, ces

«Nous sommes d'abord un visage collectif, une compréhension commune, une religion unifiante qui nous donnent l'impression d'être supérieurs aux autres.»

antagonismes féroces restaient secondaires. Aujourd'hui que nous nous rassemblons sur les mêmes plateformes électroniques, nous ne nous retrouvons plus qu'en eux. Un seul continent flotte au milieu de cette foire d'empoigne paralysée par sa toute-puissance même, l'Europe, elle qu'on accuse précisément d'être faible et sans identité. Sauf que son «absence d'identité» est précisément sa force, non pas une force obscure de destruction mais force d'attraction redéfinissant l'identité comme plurielle, problématique, ouverte. La Suisse est un modèle du genre. Et c'est cette attraction qu'en un sens le «Sud global» cherche à ternir, non parce qu'elle nuirait à leurs intérêts, mais parce qu'elle renverse leur paradigme identitaire. L'identité n'est pas une définition substantielle qui m'oppose aux autres, mais au contraire ce qui l'englobe en montrant mieux en moi ce qui est aussi en lui. «Ô insensé qui croit que je ne suis pas toi!» L'alexandrin d'Hugo devrait emplir ces arènes internationales où la folie de divergences imaginaires nous menace d'annihilation.

Rectificatif



Pour illustrer notre **Lettre du jour** du **lundi 27 mai**, intitulée «**La télé-réalité dévoie la RTS**», nous avons malencontreusement publié une photo de **Christian Constantin** et **Katia Hess** tirée de l'émission de la RTS «**Mon animal et moi**» (diffusée pendant les fêtes de fin d'année), au lieu d'une photo de la nouvelle émission «**Hot Dogs**», animée par Frani sur la Première, et sur laquelle portait le texte de notre lecteur. Que le promoteur immobilier et président du FC Sion ainsi que la journaliste, présentatrice et productrice de la RTS nous excusent pour cette confusion.

Courrier des lecteurs

Athènes jadis, Israël aujourd'hui

Lettre du jour

Grand-Saconnex, 23 mai L'historien grec Thucydide rapporte dans son œuvre, consacrée aux guerres du Péloponnèse (431-404 av. J.-C.) ayant opposé Sparte à Athènes, l'opération punitive conduite par Athènes contre la cité de Mélos, qui se situait dans sa sphère d'influence, mais qui souhaitait garder sa neutralité dans le conflit. À l'issue d'un débat dont Thucydide retrace le fil, Athènes prit la décision de tuer les hommes de Mélos et de réduire en esclavage les femmes et les enfants.

Il fallait faire un exemple: Athènes ne pouvait tolérer que Mélos ne se range pas à ses côtés, au risque d'être perçue comme faible par ses ennemis. Des valeurs comme la justice ou l'humanisme, cultivées par Athènes, citée démocratique, n'avaient à être respectées que sur le plan de la gestion intérieure, pas dans les relations avec les autres cités, auxquelles il fallait inspirer la peur pour garantir sa sécurité.

Dans la guerre menée à Gaza par Israël, les uns défendent Israël au nom du droit à l'autodéfense, les autres la critiquent en raison d'une riposte disproportionnée causant de nombreuses victimes innocentes, ainsi que cela fut le cas lors de l'attaque du Hamas le



7 octobre. On nous a aussi expliqué qu'Israël se devait de rétablir face à ses ennemis sa force de dissuasion, mise à mal par l'action du Hamas. On se retrouve ainsi dans un schéma analogue à celui d'Athènes: en situation de guerre, la force et la terreur prévalent sur toute autre considération, même pour une démocratie.

Il y a cependant une grande différence entre les deux époques: le droit international n'existait pas dans l'Antiquité, pas plus que les valeurs univer-

selles des Lumières, les droits de l'homme, le droit humanitaire. Or, Israël s'inscrit dans le droit international, elle doit même sa légitimité (incontestable!) à une décision des Nations Unies de 1947. En se livrant à Gaza à des représailles collectives à une large échelle, en causant des dizaines de milliers de victimes civiles innocentes, plongées dans le dénuement et la famine, elle viole les règles de l'ordre international et se décrédibilise aux yeux du monde - de même qu'elle décréd-

ibilise l'Occident qui la soutient majoritairement.

En ce sens, l'arrêt de la CPI, porté contre des dirigeants tant d'Israël que du Hamas, souligne que les uns comme les autres ont dérogé aux règles de cet ordre international, sous réserve que les accusations soient confirmées lors du jugement à venir. Les États-Unis (sans parler d'Israël) ont indiqué que cet arrêt était scandaleux: c'est bien plutôt une telle déclaration qui est scandaleuse et inconsciente! **Jacques Morard**

Fontenette

Carouge, 21 mai La nouvelle piscine de Carouge n'est pas simplement un projet d'amélioration des infrastructures communales en vue de développements futurs. Ce projet répond à un impératif actuel - permettre à 1900 écoliers en primaire à Carouge de suivre des cours de natation. Ce projet vise aussi à pallier un risque concret: les piscines de la Fontenette (construite en 1964) et des Pervenches (construite dans les années 80) sont sous la menace d'une fermeture non planifiée qui priverait notre commune de piscine pendant plusieurs années. Refuser le projet de nouvelle piscine augmenterait sensiblement le risque d'une fermeture brutale et simultanée des deux piscines. Les opposants au projet ne pro-

posent aucune alternative viable. Leur opposition stérile ne fait qu'exposer davantage Carouge au risque d'être privé d'infrastructures essentielles pour les Carougeois de tous les âges et de toutes les couches sociales. Contrairement aux contre-vérités véhiculées par les opposants, la fermeture de la piscine de la Fontenette ne sera pas de trois ans en cas d'acceptation du projet. Une étude est en cours pour réduire au maximum la durée de fermeture. L'objectif est aussi de coordonner les travaux avec la nécessaire rénovation de la piscine des Pervenches, minimisant ainsi les désagréments pour les Carougeois. Ne nous laissons pas guider par la crainte et la désinformation. Après six décennies de bons et loyaux services, la piscine de la Fontenette mé-

rite un lifting. Les Carougeoises et Carougeois ont la possibilité de le lui offrir un votant oui le 9 juin! **Joëlle Becker**

Deux-roues

Genève, 23 mai Route des Franchises: depuis des mois, des scooters TMAX passent 30 à 40 fois par jour avec leurs échappements trafiqués en toute impunité et en vitesse excessive. Genève s'est vantée d'avoir créé une brigade antibruit pour faire face aux décibels que l'on subit nuit et jour dans ce quartier. Pourquoi aucun contrôle ne se fait dans cette zone? Il y a des EMS, un parc accueillant, beaucoup d'immeubles et des habitants qui n'en peuvent plus de ces nuisances. Merci d'effectuer une semaine complète de contrôle et vous pourrez réaliser

une plus-value en amendes tout en incitant ces jeunes à manipuler plus tranquillement leurs poignées de gaz. Ils n'ont pas besoin de cela pour montrer leur puissance personnelle. **Patrick Riser**

À nos lecteurs

Comme plusieurs lectrices et lecteurs ont pu s'en apercevoir, une partie des affiches des caissettes de la Tribune de Genève ont été substituées par des faux ce week-end en différents points du canton. Ces affiches, imitant le graphisme de notre journal, ont pu induire notre public en erreur. Nous condamnons de tels procédés et étudions le dépôt d'une plainte. **Réd.**

Le 1^{er} juin 1814, source d'incident diplomatique

L'invité

Claude Bonard
Chroniqueur historique



Contrairement à une croyance bien établie, 1^{er} juin 1814 ne marque pas l'entrée de Genève dans la Confédération. Le traité d'adhésion de Genève à la Suisse ne sera ratifié formellement que le 19 mai 1815. Le 1^{er} juin 1814 reste néanmoins une date marquante de notre histoire, les autorités genevoises ayant opté pour la solution d'un rattachement de la République à la Suisse. En quelque sorte, un «mariage de raison» pour assurer l'avenir de Genève. La Diète fédérale mobilisa deux contingents qui firent mouvement, par la route puis par le lac, l'un de Soleure, l'autre de Fribourg. Un geste symbolique

témoignant de la bienveillance des Suisses envers Genève. C'est ainsi que 1^{er} juin 1814, le lieutenant-colonel fribourgeois Louis Girard débarqua au port du Traînant à Cologny, actuel Port Noir, à la tête de ses troupes. Il n'imaginait alors pas qu'un mois plus tard, il se verrait dans l'obligation d'adresser un rapport aux autorités suisses en raison d'un grave incident causé par les musiciens genevois de la Musique Rouge. Le 10 juillet 1814, les membres de la musique de la Garde Genevoise vêtus de leur flamboyante tenue rouge eurent la malencontreuse idée d'aller célébrer leur fête annuelle à Versoix. L'apparition soudaine de leur attelage au cœur du bourg versoisien allait mettre le feu aux poudres. Ce char à bancs sur lesquels festoyaient des musiciens en uniforme genevois fit l'effet d'une bravade. Sujets du roi de France, les habitants du lieu étaient déjà mal disposés à l'égard de Ge-

nève en raison des rumeurs concernant l'annexion de Versoix à la République genevoise. Une bagarre s'engagea et les sabres dégainés jouèrent leur rôle à qui mieux mieux. Les musiciens genevois cabossés purent finalement regagner leur char en bataillant vigoureusement. Dans les jours qui suivirent, la rixe de Versoix fit beaucoup de bruit, causant un incident diplomatique sérieux entre Genève, les Suisses et la France. Finalement, des excuses officielles furent présentées de part et d'autre. Nonobstant leur prévention envers Genève, les Versoisins devinrent Genevois en 1816 en vertu du Traité de Paris du 20 novembre 1815. Quant aux musiciens, rétablis, ils purent saluer musicalement les compagnies de Fribourgeois qui embarquèrent le 11 août au Molard à l'issue de leur séjour, remplacés le 18 août par des Zurichois. Au moment de son départ, le

lieutenant-colonel Girard prit congé des Genevois en adressant à Messieurs les syndics et au Conseil provisoire de la Ville et République de Genève une lettre chaleureuse qui commençait ainsi: «Magnifiques Seigneurs, je ne puis assez vous exprimer avec quels regrets nous quittons une ville où, depuis le moment de notre arrivée, nous n'avons cessé de recevoir des témoignages éclatants de la bienveillance de son gouvernement et de l'amitié de ses habitants. La cordialité avec laquelle nous y avons été constamment accueillis pendant le séjour agréable, mais trop court, que nous y avons fait, nous a intimement persuadés que si Genève a été, par la suite, de ces révolutions dont aucun État de l'Europe n'a été exempt, forcée de rompre momentanément les rapports qui l'attachaient au corps helvétique, elle n'avait point cessé, dans son cœur, de regarder les Suisses comme ses frères.»